

Blois, le 15 mars 2021

COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 15 MARS 2021

Réunis ce lundi 15 mars 2021 en commission permanente, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont attribué des subventions et délibéré sur des sujets relatifs au plan RELANCE 41, à l'environnement et patrimoine naturel, aux solidarités, à la politique touristique, à l'aménagement du territoire, aux routes et aux réseaux d'eau, à la politique culturelle et à l'éducation.

I / PLAN DE RELANCE

1 - FAREVA : dispositif en faveur des associations

Le 18 janvier 2021, les élus ont voté en faveur de la création du fonds d'appui et de relance pour la vie associative (FAREVA). Mis en place dans le cadre du plan Relance 41 et doté de 200 000 €, ce dispositif vise à venir en aide aux structures associatives afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur leur situation financière.

Deux types d'aides :

- 1 – Compensation partielle d'un déficit : 85 800 € attribués à 22 structures pour compenser la perte de recettes
 - 2 – Une aide de 48 000 € pour la création et la diffusion de spectacles vivants à 8 associations.
- Soit 133 800 euros déjà versés.**

2 – France Relance – Plan départemental de relance

Face à l'ampleur de la pandémie de la Covid-19, le gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros dont 40 milliards apportés par l'union européenne.

Ce plan a pour objectif de soutenir l'économie mais aussi de préparer l'avenir en renforçant l'attractivité et la compétitivité des territoires, la cohésion sociale et territoriale, tout en accélérant la transition écologique.

La préfecture de la région Centre-Val de Loire a souhaité que cet accord de relance soit aussi décliné au niveau départemental et signé avec chacun des départements.

L'accord de relance départemental est découpé en trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ces thématiques rejoignent celles du plan de relance départemental Relance 41.

Écologie : rénovation énergétique des bâtiments, implantation de panneaux photovoltaïques, valorisation des productions locales via la légumerie et l'ensemble de la politique cyclable.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compétitivité : effort du département en faveur de la commande publique, opération 1000 chantiers pour nos artisans.

Cohésion : mesures en faveur du développement du tourisme durable, du déploiement du très haut débit ou du wifi touristique. Ce volet intègre également l'ensemble des mesures en faveur de l'emploi, de la prévention de la précarité, du soutien aux publics fragiles et du soutien à la vie associative.

II / ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE NATUREL

1 - Dotation Départementale d'Aménagement Durable : l'enveloppe de cette dotation pour 2021 s'élève à 1 M€ et sera financée par les recettes de la taxe d'aménagement.

Pour 2021, 58 collectivités, syndicats ou autres établissements publics éligibles, bénéficieront de la DDAD pour un montant total de **991 500 €**.

2 - Des soutiens financiers sont accordés à la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, pour les travaux à réaliser sur le site Espaces Naturels Sensibles de l'Étang de Malzoné situé sur Millancay et Marcilly-en-Gaulet à Sologne Nature Environnement, pour l'acquisition de données et la gestion conservatoire des habitats pour la protection et la sauvegarde de libellules, loutres d'Europe et chiroptères.

Le montant s'élève à 15 275 euros

3 - Convention de partenariat avec le muséum national d'histoire naturelle

Dans le cadre de l'Agenda 2030, un travail collaboratif sur l'intégration des enjeux biologiques dans la gestion des dépendances vertes des routes départementales a été conduit et un partenariat va être noué avec le muséum national d'histoire naturelle et sa branche régionale qu'est le Conservatoire botanique national du bassin parisien pour :

- Diagnostiquer les enjeux écologiques de certaines zones impactées par les travaux de curage ;
- Accompagner la direction des routes et des mobilités dans le choix de semences locales et résilientes lors de travaux d'ensemencement ;
- Accompagner la direction de l'aménagement rural et de l'environnement dans l'évaluation du schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS).

Une subvention de 9 352 € est accordée au Museum national d'histoire naturelle

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 - Partenariat avec l'office national des forêts pour l'accueil du public en forêts

Renouvellement de la convention-cadre pour une période de 3 ans (2021-2023) en l'orientant sur la rénovation et la valorisation des aires d'accueil et des carrefours emblématiques situés en forêts domaniales.

L'ONF a constaté que les aires d'accueil ont un niveau de qualité insuffisant pour répondre aux attentes des usagers

Le nouveau partenariat vise, outre l'entretien et la sécurisation des parcours de randonnée, le ramassage des déchets et le remplacement du mobilier sur les aires d'accueil et carrefours de même que leur signalétique.

Le programme d'investissement 2021 prévoit la rénovation des aires d'accueil dans les forêts domaniales de Blois, Russy et Lamotte-Beuvron.

La rénovation de la forêt de Boulogne suivrait en 2022 puis celle des massifs de Montrichard, de Citeaux.

Une subvention de 20 000 € est attribuée à l'ONF.

III / SOLIDARITÉS

1 - Cumul des allocations RSA et du revenu d'activité pour les allocataires du RSA

Le département œuvre depuis longtemps dans le domaine de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Malgré tous les moyens et outils déployés pour répondre à la demande des recruteurs, toutes les offres d'emploi ne sont pas pourvues.

Le département s'associe aux démarches entreprises par la Direccte et la région en déployant des actions communes (ex : DEFI dans les EHPAD, formations maîtres-nageurs, etc).

Une expérimentation a été menée entre juillet et décembre 2019 sur le cumul RSA / salaire pour les allocataires reprenant une activité dans des secteurs en tension (agriculture / viticulture, tourisme et services d'aide à la personne) ; elle s'est avérée positive. Ce dispositif d'intéressement a été reconduit pour l'année 2020 et étendu aux formations professionnelles. Pour l'année 2021, 16 métiers de 8 filières sont validés « métiers en tension » permettant de bénéficier de ce dispositif :

- Bâtiment - Ambulances - Aide à la personne - Industrie - Transport - Logistique - Hôtellerie restauration - Culture : métier de l'événementiel répondant au code NAF 8230Z.

Les métiers relevant des secteurs : hôtellerie restauration et agriculture, viticulture seront également éligibles au dispositif.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 - Vaccination contre la Covid-19

Le département vote en faveur de la mise en place d'un forfait pour le transport par les services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes de plus de 75 ans bénéficiaires de l'APA et de la PCH vers les centres de vaccination covid-19.

Associé à la préfecture et à l'association des maires de Loir-et-Cher, le département souhaite ainsi faciliter le transport des personnes âgées vers les centres de vaccination contre la Covid 19.

3 - Subventions dans le domaine des solidarités – 393 545 € répartis entre :

- La fédération départementale des familles rurales de Loir-et-Cher ;
- L'association « L'Écho des mots », pour le fonctionnement du lieu rencontre parents-enfants (LAEP) à Vendôme ;
- Au centre hospitalier de Blois pour le fonctionnement du SAMU, et le transport sanitaire hélicoptéré au titre de la convention passée entre le centre hospitalier de Blois et le département ;
- Au CIAS du Blaisois pour le financement des missions déléguées dans le champ de l'action sociale territoriale par le département.

4 - Accompagnement d'allocataires du RSA par un référent insertion – 112 800€

Le département a attribué des subventions aux structures suivantes :

- Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Mer ;
- Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Romorantin-Lanthenay ;
- La mutualité sociale agricole Berry Touraine.

5 – Le département se porte candidat dans le cadre de l'appel à projets pour le développement d'une plateforme des métiers de l'autonomie

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a lancé un appel à projet pour développer des plateformes sur les métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Objectifs : apporter des solutions aux structures de l'aide à domicile et aux établissements médico-sociaux qui peinent à recruter et à fidéliser leurs professionnels.

Le soutien financier de la CNSA sera d'un montant maximal de 900 000 € sur 3 ans pour l'accompagnement au démarrage et à la coordination, au fonctionnement des plateformes.

Le schéma départemental de l'autonomie adopté par le département le 18 janvier 2021 ayant relevé cette problématique de l'attractivité des métiers du grand âge, le département se porte donc candidat.

CONTACT PRESSE

6 - Accompagnement financier des EHPAD pour une prestation de bio-nettoyage

Dans le cadre de la crise sanitaire, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont été fortement touchés. Afin de pouvoir accompagner les structures notamment dans l'application des consignes de bio-nettoyage, le département alloue une dotation exceptionnelle de 1 110 euros par site à chaque EHPAD.

(58 sites EHPAD - montant maximum prévu pour cette action : **64 380 €**).

IV / POLITIQUE TOURISTIQUE

Le département accorde des aides pour un montant de 57 100 € à la société Cofiroute pour la réalisation d'une étude de faisabilité du franchissement en mode doux de l'autoroute A 71 entre les communes de Lamotte-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne ; **à l'Agence de développement touristique Val de Loire - Loir-et-Cher** pour la mise en place du plan de communication de la marque Sologne au titre de l'année 2021, **et à l'association « Villes Accueillant en Liberté Les Véhicules d'Époque »**, pour la période 2021 – 2023.

V / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ROUTES ET RÉSEAU D'EAU

1 - Ouverture d'une enquête publique pour la déviation de Chémery : celle-ci constitue une opération de modernisation du réseau présentant de forts enjeux, tant au niveau départemental qu'au niveau communal.

Pour permettre l'avancement de ce projet, il est demandé à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique valant :

- enquête d'utilité publique et enquête parcellaire conjointe au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement relatives aux projets de travaux comportant évaluation environnementale,
- enquête publique au titre des dispositions du code de l'urbanisme sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les opérations déclarées d'utilité publique,
- enquête publique au titre des dispositions du code de la voirie routière et au code rural relatives aux déviations ainsi qu'au classement et déclassement des voies.

2 - Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique d'un demi-échangeur - A85 dans le secteur du ZooParc de Beauval

Premier site touristique dans la région Centre-Val de Loire, il se trouve actuellement dans une situation qui conjugue un fort enclavement géographique avec un succès croissant et un accès unique par le nord après une traversée du pont sur le Cher et du centre de Saint-Aignan.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département de Loir-et-Cher a conventionné début 2020 avec Cofiroute, société concessionnaire de l'A85, pour effectuer une étude d'opportunité et de faisabilité technique pour la réalisation d'un demi diffuseur sur l'A85 orienté vers l'est, situé à 4 km à l'ouest du diffuseur déjà existant de Saint-Romain-sur-Cher, ainsi que son raccordement à la voirie locale.
Coût total de l'étude : 204 000 € TTC.

Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts et le département de Loir-et-Cher ont souhaité nouer un partenariat financier pour la réalisation de cette étude, dont la finalisation, impactée par la crise sanitaire, est attendue désormais mi-2021.

La Caisse des Dépôts versera une subvention d'un montant maximum total de 50 000 € (soit 24,5 % du coût de l'étude).

3 - Travaux d'aménagement de voirie sur les routes départementales n° 112 et 2152 sur la commune de Mer

La commune de Mer a souhaité réaliser un aménagement de voirie sur les routes départementales n° 112 et 2152, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route. Le département prend en charge le montant HT de ces aménagements à 100% soit 56 902 € HT.

4 - Travaux d'aménagement de voirie sur la route départementale n° 64 à Selommes

La commune de Selommes a souhaité réaliser une requalification du centre bourg avec un aménagement de voirie sur la route départementale n° 64, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route.

Le département prend en charge le montant HT de ces aménagements à 100% soit 73 128 €.

5 - Boulangeries de Thoré-la-Rochette et la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine

Au titre de la solidarité territoriale, le département accorde **50 000 euros répartis entre la commune de Thoré-la-Rochette** pour l'aménagement des locaux de la boulangerie, **et la commune de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine** pour l'aménagement des locaux de la boulangerie. Soit pour chacune des deux communes une aide de 25 000 €.

6 - Adduction d'eau potable

Le département accorde une aide de 7 075 € au SIAEP Fontaine-Raoul – Bouffry – Chauvigny – Villebout, pour la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale du système d'alimentation en eau.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

VI / POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

1 - Lecture publique

Le département a voté en faveur d'une aide de 1 128 € à la commune de Huisseau-sur-Cosson pour l'acquisition d'équipement mobilier destiné à la bibliothèque municipale.

Une aide à l'action culturelle afin de programmer des spectacles de 424 € à la Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys et de 160 € à la Communauté de Communes Terres Val de Loire a été accordée.

2 - Patrimoine architectural

En novembre 2020, le département a attribué deux subventions d'un montant total de 16 943 € à la commune d'Averdon pour la réfection de la toiture du chevet de l'église et la restauration extérieure et intérieure du chœur et de la sacristie de l'église Saint-Lubin

L'aide départementale étant calculée sur le montant des travaux restant à la charge de la commune après déduction de la participation financière de l'État, il est proposé de réexaminer ces deux dossiers et de modifier le montant total des subventions à hauteur de **10 006 €**.

3 - Festillésime 41 : Programmation 2021

1710 € votés pour la commune de Salbris et le Comité Loisirs Lorges Villemuzard pour la programmation de deux spectacles.

4 - Aide aux festivals – 3 710 € pour :

- l'association Traces (Meslay) pour l'organisation de la 4e édition du festival Meslay Traces à Meslay les 10 et 11 juillet 2021,
- l'association L'Académie Lyrique (Vendôme) pour l'organisation de six concerts découverte du patrimoine des églises romanes à fresques du Vendômois mélangeant musique, architecture et gastronomie à Vendôme, Villiers-sur-Loir, Lavardin, Bonneveau, Trôo et Saint-Jacques-des-Guérets les 10 et 17 juillet 2021,
- l'association Rues en scènes (Fontaine-les-Coteaux) pour l'organisation de la 1ere édition du festival Les Montoir'ieuses – théâtre dans la rue à Montoire-sur-le-Loir du 28 au 30 mai 2021,
- l'association Tendrestival (Paris) pour l'organisation de la 1ere édition de Tendrestival, festival de plein air mêlant concerts et découverte du terroir local au château de Selles-sur-Cher les 11 et 12 septembre 2021 (en partenariat avec le propriétaire du château de Selles-sur-Cher).

5 - Subventions diverses – 7 000 € répartis entre

- l'association Prochain arrêt Sougé (Sougé) pour l'organisation de la manifestation « Sougé dans la tourmente » du 21 au 23 mai à Sougé,
- l'association La compagnie Jean et Faustin (Suèvres) pour l'organisation du « Printemps des dix ans » du 7 mai au 6 juin 2021,
- l'association Maison de la Loire du Loir-et-Cher (Saint-Dyé-sur-Loire) pour la réalisation de deux actions culturelles en 2021 et la création d'une exposition extérieure pour découvrir le patrimoine naturel du fleuve,

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- l'association Autour des Beauharnais (La Ferté-Beauharnais) pour l'organisation d'une représentation d'opéra lyrique hors les murs le 22 mai 2021 dans le parc du château de La Ferté-Beauharnais,
- l'association Azoth Arts Center (Vineuil) pour la présentation d'une vingtaine d'ateliers d'initiation en danse moderne et classique visibles sur la chaîne youtube du département et sur le site culture41.fr.

6 - Partenaire culturel

2 000 € à l'association Promenades photographiques (Vendôme) pour l'organisation de l'action Convergence.

7 – Acquisition d'un centre de performance pour l'ADA Blois Basket

L'ADA Blois basket souhaitant créer un centre de performance ADA basket sur le site anciennement dénommé « Alkopharm » situé à l'angle sud-ouest de l'avenue de Châteaudun et du boulevard de l'Industrie à Blois, au regard des crédits disponibles et des compétences du conseil départemental, le département se porte acquéreur de l'ensemble immobilier pour un montant de 850 000 € HT.

VII / ÉDUCATION :

Subventions d'investissement aux collèges privés Saint-Charles et Sainte-Marie à Blois

Dans le cadre du développement des outils numériques, une subvention complémentaire d'un montant de **28 099 €** est accordée au collège Saint-Charles de Blois, soit une subvention totale de 61 070 € ; une subvention complémentaire d'un montant de **432 €** est accordée au collège Sainte-Marie de Blois, soit une subvention totale de 114 054 €.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12